

TULLE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
Secrétariat Général
KP/SC
COMMUNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dorian LASCAUX, Troisième Adjoint**

Le Maire de la Commune de TULLE (Corrèze)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122.18,
- Vu la délibération n°1 du 27 mars 2026 créant huit postes de Maires-Adjoints,
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mars 2026,
- Vu la délibération n°2 du 27 mars 2026 portant délégation accordée au Maire et aux Adjoints conformément aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARRETE :

ARTICLE 1 : Une délégation permanente est accordée à Monsieur Dorian LASCAUX, Troisième Adjoint, pour exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives à la Sécurité, au Domaine Public, à l'Éducation et à la formation.

ARTICLE 2 : Monsieur Dorian LASCAUX est autorisé, dans le cadre de sa délégation, à signer toutes les pièces comptables et administratives relatives :

- à la définition des mesures mises à disposition de la population pour assurer le maintien de la sécurité et de l'ordre au sein de la commune
- à l'administration et à la gestion du domaine public (emplacements, places de marchés, terrasses, accueil d'évènements)
- à la conception et au suivi de la politique de la jeunesse
- à la relation avec les partenaires institutionnels de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dorian LASCAUX, la délégation dont il bénéficie sera exercée, par ordre de priorité par les Adjoints suivants : Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT, Madame Sylvie DALESME, Monsieur Florent PLAS et Madame Marie-Pierre NAVES -LAUBY.

ARTICLE 4 : Monsieur Dorian LASCAUX, les Adjoints suivants : Madame Hélène DESCHAMPS, Monsieur Jean MOULY, Madame Violaine BOUILLAGUET, Monsieur Thomas MADELMONT, Madame Sylvie DALESME, Monsieur Florent PLAS, Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, et le Directeur Général des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie et publié sur le site de la Ville de Tulle.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Municipal.

TULLE, le 3 avril 2026

Le Maire,

Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : - 3 AVR. 2026

AP57 - 03042026